

<b>Zeitschrift:</b>	Anzeiger für schweizerische Geschichte und Alterthumskunde = Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses
<b>Band:</b>	2 (1861-1866)
<b>Heft:</b>	8-4
<b>Artikel:</b>	Imitations ou contrefaçons de la monnaie suisse, fabriquées à l'étranger aux 16ème et 17ème siècles
<b>Autor:</b>	Morel Fatio, Arnold
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-544667">https://doi.org/10.5169/seals-544667</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

que des recherches ultérieures pourraient cependant résoudre. — Les squelettes ont été trouvés à un pied au-dessous du niveau général du sol.

On a découvert, il y a quelques jours, audessous du hameau d'Antagne, à une demi-lieue de Bex (Vaud) un squelette couvert de deux dalles, en forme de toit, et avec lui un bracelet en verre jaune, et un autre en bronze. Le jour suivant un second squelette a été trouvé à quelques pas du premier, età ses côtés la lame d'une épée en fer, les fragments d'une chaîne en bronze et une pièce de poterie. Les objets trouvés paraissent appartenir à la période celto-romaine. Antagne n'est qu'à un quart de lieue de Villy, où l'on a souvent découvert des objets de la même époque.

Le 1 Juillet 1862.

J. H. S.

### **Imitations ou contrefaçons de la monnaie suisse, fabriquées à l'étranger aux 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> siècles.**

Dans un précédent article inséré au No. 1 de l'Anzeiger de cette année (page 20), j'ai publié une pièce de Jacques Mandello, comte de Macagno, en faisant remarquer que cette imitation de la monnaie suisse avait été plus d'une fois tentée par les états voisins de nos frontières. A la fin de ce court travail j'ai appelé l'attention de tous les collectionneurs suisses sur ces imitations, en les engageant à revoir avec soin certaines pièces bizarres ou irrégulières entrées, peut-être, dans leurs cartons au milieu des monnaies de notre pays.

Je viens aujourd'hui moi-même, prêcher d'exemple en publiant quelques-unes de ces imitations inédites qui sont pour la plupart en ma possession.

Le titre de cet article devait être d'abord celui-ci: „Imitations italiennes de la monnaie suisse“, mais j'ai du l'étendre et le généraliser, parceque l'Italie n'a pas seule fourni les imitateurs, et que nous trouverons ailleurs, en France par exemple, des tentatives analogues.

Néanmoins la série italienne est de beaucoup la plus nombreuse; c'est par elle que je commencerai.

#### **Imitations italiennes.**

##### **Desana.**

CARLO . GIOseppe . TIZzone . BIAndra . Ecusson Valaisan surmonté d'un aigle eployé.  
R. S. THEODOLVS . 1628. Croix. Billon. Pl. I. No. 1.

Carlo Giuseppe Tizzone Biandra, comme il s'intitule lui-même dans un manifeste du 16 avril 1666, succéda à son père Anton Maria, fut le dernier comte de Desana de la famille des Tizzoni, et mourut en 1676. Fidèle aux traditions de ses prédécesseurs, il se livra, comme eux, à la fabrication de monnaies équivoques ou contrefaites. Nous n'avons pas à nous occuper de l'ensemble de ces nombreuses émissions, nous nous bornerons à l'examen de la pièce mentionnée ci-dessus et qui, seule, a rapport à la Suisse.

Cette monnaie emprunte au Valais son écusson aux sept étoiles et même le nom du patron local St-Théodule; elle est destinée à copier les demi Batz des troubles de 1628. Par une singularité bizarre, Charles Joseph qui gouverna Desana de 1661 à 1676 fit néanmoins frapper cette monnaie avec la date de 1628, afin de rendre l'imitation plus complète.

Cette pièce inédite et d'une parfaite conservation, fait partie de ma collection.

REGINA . CELI . LETARE. La vierge Marie, de face, à mi-corps et tenant l'enfant Jésus.

R. MONETA . NOVA . DECIANE. Croix cantonnée de deux aigles et de deux hermines, ou peut-être mieux de deux bâtons à feu armes des Tizzoni? Billon. Pl. I. No. 2.

Cette pièce inédite a fait partie de ma collection, elle appartient à présent au cabinet impérial de France.

L'imitation flagrante de la monnaie de Lausanne au temps des deux Evêques du nom de Montfaucon, c'est-à-dire de 1491 à 1536, nous porte à croire que notre pièce a dû être fabriquée à une

époque contemporaine de leur épiscopat, et par conséquent par l'un des trois comtes de Desana qui suivent :

Louis II de 1482 à 1525, Jean Barthélémy de 1525 à 1533, Caius César de 1533 à .... ou par les divers capitaines français ou italiens qui, à la faveur de la guerre, usurpèrent le gouvernement de Desana, pendant les années 1515 à 1529.

Ces conquérants passagers furent François de Marolles baron de Montmoreau, Pierre Bérard de la Facaudière, tous deux français, et Philippe Tornielli de Novare. Or, nous ne croyons pas devoir leur attribuer des monnaies anonymes ; ils devaient avoir trop à cœur de constater leur conquête et leur autorité souveraine de si fraîche date, pour omettre de placer leurs noms, armes et titres sur la monnaie de Desana.

Cela posé, il nous reste à chercher auquel des trois Tizzoni nous devons attribuer notre monnaie. Caius César n'en a point fabriqué, que nous sachions. Restent Louis II et Jean Barthélémy, l'un et l'autre coutumiers de ces sortes de contrefaçons, mais un motif nous ferait pencher vers ce dernier, c'est que sous son règne les imitations étrangères ont pris un grand développement et que d'ailleurs nous connaissons déjà de lui une copie du rare teston de Sébastien de Montfaucon. La voici :

BART . TICIO . CO . DECI . VIC . IMPER. Buste à droite. R. S. THEODORVS . MARTIRI.

St-Theodore assis, de face, bénissant de la main droite et tenant dans la gauche la palme du martyre. Au dessous, un aigle éployé à une tête. Teston d'argent. Pl. I. No. 3.

La ressemblance de ce teston avec celui de Sébastien de Montfaucon est évidemment cherchée avec soin ; le vêtement du comte est absolument semblable à celui de l'Evêque et les longs cheveux de tous les deux donnent à la monnaie de ces personnages un aspect général identique.

On pourrait nous objecter que Sébastien peut avoir copié Jean Barthélémy, mais nous rappelons que les monnaies suisses en général et celles de Lausanne en particulier, n'ont jamais été chercher leurs types monétaires au dehors, tandis que les comtes de Desana, ont, à toute époque, fait profession du contraire.

D'autres monnaies de Desana imitant les types suisses ont été déjà publiées par Gazzera (*Memorie storiche dei Tizzoni conti di Desana*). Nous emprunterons à cet excellent recueil quatre pièces anonymes imitant les demi Batz de Schwytz et de Lucerne. Pl. I. No. 4, 5, 6 et 7 et un Teston de Jean Barthélémy copié d'après le Dicken de Soleure. Pl. I. No. 8.

Nous engageons fortement nos lecteurs à lire l'ouvrage de Gazzera, ils se feront une idée complète du monnayage des petits princes italiens et de la série interminable des mésaventures que leur attirait leur coupable industrie.

### Frinco.

MONETA . DD . FRINGI (moneta dominorum Fringi). Trèfle surmonté de deux étoiles.

R. IN . HOC . SIGNo . VINCES. Croix. Pl. II. No. 9. Billon. Pièce inédite ; ma collection.

Les Mazzetti seigneurs de Frinco, fief situé dans le voisinage d'Asti, se livrèrent aux mêmes spéculations monétaires que les comtes de Desana. Ici nous les voyons imiter encore la monnaie du Valais et copier jusqu'aux armes de la famille de Riedmatten. Le voisinage du Valais, les relations fréquentes entre les deux pays devaient faciliter l'émission de ces pièces qui pénétraient à Sion comme la véritable monnaie de l'évêque. A cette époque et dans ce pays, comme ailleurs, le peuple peu lettré, ne regardait guères aux légendes du numéraire et l'aspect du type principal de la monnaie suffisait à le guider dans ses transactions.

Rien ne peut nous permettre de préciser exactement l'époque à laquelle la monnaie que nous rapportons ici fut fabriquée ; cependant Hiltebrand I et Adrien II de Riedmatten ayant occupé le siège épiscopal de 1565 à 1613, et les Mazzetti ayant été dépossédés de leur fiefs en 1611 par Rodolphe II, c'est entre 1565 et 1611 qu'il faut placer l'émission de la dite monnaie.

### Passerano.

SANCTus LVDIVIcus. St-Louis debout mitré, tenant dans la main gauche une crosse épiscopale et dans la droite une tarière. R. MONETA . PACERNENSIS. Ecusson surmonté d'un aigle et accosté des lettres L — V. Billon. Pl. II. No. 10.

Cette pièce est évidemment fabriquée de manière à imiter la monnaie de Lucerne. Le Saint Louis est là pour rappeler le Sanctus Leodegarius. Il est comme lui mitré et croisé et pour bien compléter la ressemblance il porte à la main droite la tarière (bohrer) traditionnelle. Au revers, la forme

latine régulière du nom de Passerano devrait être Passeranensis, mais le graveur de cette monnaie contrefaite a préféré forger le mot Pacernensis dont la désinence se rapproche davantage de celle de Lucernensis.

Les deux lettres qui accompagnent l'écusson sont peut-être les initiales du patron Ludivicus, peut-être celles d'un des seigneurs de Passerano.

La monnaierie de Passerano appartenait à la famille des Radicati, comtes de Coconnato ; elle cessa de fonctionner en 1598 ; on pense qu'elle avait commencée vers 1581. C'est du moins l'opinion de mon savant ami M. le chevalier D. Promis de Turin (*Monete dei Radicati et dei Mazzetti*. Torino 1860. 8°).

La majeure partie des pièces de Passerano est anonyme. Nous terminerons en disant que les Radicati écartelaient aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> de sable à un aigle d'or employé et couronné du même, aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> d'or à un chataignier arraché de sable. Ces armes ne sont pas figurées sur l'écusson de notre pièce, mais son extrême petitesse n'a probablement pas permis de les y placer.

Cette curieuse monnaie est inédite et se trouve dans ma collection.

### Lavagna.

**Sanctus TEONESTus PROtector.** Saint Théonest debout, mitré, croisé et tenant une tarière dans la main droite. R. E TENEBRIS LVCET. Même type que le revers de la pièce de Passerano. Billon. Pl. II. No. 11. Inédite. Ma collection.

De la monnaie précédente à celle-ci la transition est facile ; les types sont les mêmes. Les légendes seules ont changé, mais toujours cependant, en cherchant quelque peu l'imitation de l'original lucernois. Le mot final . . . LVCET est là pour rappeler LVCERN . . . ; quand aux deux lettres qui accompagnent l'écusson au revers, elles doivent désigner en abrégé, soit la localité LaVagna, soit LVdovicus, c'est-à-dire Louis Fieschi seigneur de Lavagna de 1517 à 1532.

Lavagna est un bourg situé à 35 kilomètres environ, à l'Est, de Gênes.

### Masserano.

**SANCTVS THEODOR.** Buste mitré et croisé de St-Théodore ; comme dans les deux monnaies précédentes, il tient à la main droite une tarière. R. FRANCiscus FIlibertus FERRERO FLiscus PRINceps MEsserani. Aigle à deux têtes au-dessus d'un petit écusson aux armes de Ferrero de Biella, d'argent au lion d'azur. Pl. II. No. 12. Ma collection. Billon.

Cette petite pièce de billon fabriquée à l'imitation des monnaies suisses du commencement du 17<sup>e</sup> siècle, est de François Philibert Ferrero Fieschi prince de Masserano de 1584 à 1629. Le monnayeur s'est contenté d'imiter le type et n'a pas cherché à dissimuler la légende. Comme nous l'avons dit plus haut, cela devait suffire à l'époque où l'on émettait ces imitations.

Indépendamment des deux pièces qui précèdent, Lavagna et Masserano ont, comme Desana fabriqué de nombreuses imitations du Teston de Lausanne. De la comparaison de ces pièces entre elles et de l'examen des monnaies d'or de Lavagna nous sommes arrivé à une série d'inductions relatives à la monnaie d'or de Lausanne. Nous nous proposons d'y revenir plus tard et d'une manière spéciale dans un article destiné à l'Anzeiger.

Masserano est situé au N. O. de Novare.

### Montanaro.

**MONETA . MONTANari.** La vierge Marie, à mi-corps, tenant dans ses bras l'enfant Jésus.  
R. MONETA . NOVA . Montanari. Croix cantonnée de deux aigles et deux hermines. Billon. Pl. I. No. 13.

Tous les collectionneurs de la monnaie suisse et en particulier de la monnaie épiscopale de Lausanne, reconnaîtront sans peine la complète imitation des petites monnaies des deux derniers évêques Aimon et Sébastien de Monfaucon. La reproduction est identique et conserve jusqu'aux armoiries des Monfaucon. La légende, par bonheur, nous guide suffisamment et nous permet de découvrir l'atelier monétaire du faussaire. MONETA MONTAN désigne Montanaro petite localité située au Nord de Turin, à peu de distance, et où se fabriquait la monnaie des abbés de St-Bénigne de Fruttuaria.

Le plus ancien document que l'on possède sur l'existence de la monnaie de Montanaro est une ordonnance de septembre 1529, par laquelle le duc Charles III de Savoie prohibe et décrie des

monnaies de Montanaro et d'autres lieux (nous remarquons dans ce nombre 5 monnaies de l'évêché de Lausanne).

A cette époque le siège abbatial de St-Bénigne était occupé par le cardinal Boniface Ferrero. C'est lui qui obtint pour l'abbaye le droit de battre monnaie et, bien que l'on n'ait point retrouvé jusqu'ici le bref de la concession, on sait par une lettre de Philibert Ferrero Fieschi comte de Masserano (neveu et héritier du cardinal Boniface) que l'abbaye de St-Bénigne reçut cette concession monétaire du pape Clément VII.

Il est aisé de reconnaître, d'après ce qui précède, que la pièce que nous décrivons, ainsi que la variété ajoutée plus bas se rapportent à l'ordonnance de 1529. Elle ne peut en effet, être antérieure à l'élection de Clément en 1523, et postérieure non plus à 1536 moment de la chute de l'évêché de Lausanne.

Cette rare monnaie a fait partie de notre collection, elle est à présent au cabinet impérial de France ainsi que la suivante :

**MONETA . MONTAN.** Mêmes types. R. **MONETA . MONTAN.** Mêmes types. Billon. Pl. II. No. 14.

### **Macagno.**

Dans le No. 1 de cette année, page 20, nous avons publié une curieuse et unique monnaie de Jacques Mandello comte de Macagno en donnant une interprétation partielle des légendes.

Voici une rectification ou pour mieux dire un complément de cette lecture tronquée.

**MON . COM . MAC . I . CVR . R.** Il faut lire Moneta Comitis Macanei Inferioris Curiae Regalis.

Macagno se divisait en deux parties : Macagno supérieur et Macagno inférieur. Ce dernier prenait l'épithète de cour royale, Macagno di sotto corte regale.

Cette appellation lui venait de l'empereur Othon qui en 862 donna Macagno aux Mandelli, avec le titre de comtes „ed a fine di maggiormente onorare la detta terra, volle che si domandasse Macagno „corte regale dell'imperatore (Morigi, hist. du lac Majeur. Milan 1605). Ma collection. Pl. II. No. 15.

## **Imitations françaises.**

### **Gilley-Franquemont.**

Les imitations de la monnaie suisse sont principalement dues aux localités italiennes que nous venons d'énumérer. D'autres pays ont du se livrer à la même industrie, mais malgré de longues et attentives recherches nous ne pouvons en citer jusqu'ici que peu d'exemples.

Le premier nous vient de la petite seigneurie de Gilley-Franquemont située en Franche-Comté. Voici la description d'une monnaie de cette localité et que nous empruntons à l'ouvrage de Messieurs Plantet et Jeannez (Monnaies de la Franche-Comté).

**B . VON . GILLEI . FREI.** Ecusson entre deux annelets, figuré comme celui de Soleure, mais avec le chef chargé d'un arbre ; au-dessus un aigle. R. D . . . . MEL . LOB. 1554. Croix. Billon. Pl. II. No. 16.

La terre de Franquemont fut vendue en 1537 à Nicolas de Gilley gentilhomme attaché à Charles Quint et son ambassadeur en Suisse. L'année d'après elle fut érigée en baronie en sa faveur. Les armes de N. de Gilley étaient d'argent à un arbre arraché de sinople.

Le château de Franquemont fut démolî en 1677 par ordre de l'évêque de Bâle et son emplacement se trouve aujourd'hui situé sur le canton de Berne, à l'extrême limite de sa frontière Nord-Ouest.

Indépendamment de la pièce que nous donnons ici on connaît trois autres monnaies de Nicolas de Gilley. Toutes les trois ont une légende latine dans laquelle on retrouve l'initiale N de Nicolas ; mais ici nous nous trouvons en présence d'une singulière difficulté. La légende allemande commence sur notre pièce par un B, ce qui ne peut, comme prénom, s'appliquer à aucun membre de la famille de Gilley.

Nicolas, Jean et Claude de Gilley ont pu fabriquer de la monnaie et il est à peu près certain que Nicolas a, seul, usé de ce droit.

La légende du revers, tout incomplète qu'elle est, s'imagine aisément et nous croyons que l'on doit lire **B . VON . GILLEI . FREI . DER . HIMMEL . LOB.** 1554. L'abréviation FREI peut s'interpréter par Freiherr, baron, ou par Freiberg, Franquemont.

Sans la date 1554, on pourrait traduire B. par Brüder et l'appliquer aux trois frères Jean le

jeune, Jean le vieux et Claude qui héritèrent de la Baronie; mais Nicolas n'étant mort qu'en 1563 nous sommes forcés de laisser ce point inexplicable.

Une autre pièce de cette rarissime provenance a été jadis en notre possession et fait partie maintenant de la magnifique collection de M. Henri Morin de Lyon. La légende offre, dit on, une importante variante, c'est l'abréviation FREIII qui indiquerait sans équivoque possible le mot freiherr.

Le revers de cette seconde pièce diffère complètement quant à la légende. On n'en voit que les fragments . . . OMATE SOLAR . . . 1554.

L'impossibilité de voir la pièce en nature ne nous permet pas de chercher une explication à cette légende ainsi tronquée.

### Vauvillers.

Vauvillers est un bourg du Département de la Haute Saône. Nicolas du Chastelet Seigneur de Vauvillers fabriquait de la monnaie en 1550 (on ignore, l'origine de cette concession monéttaire). Ses espèces décriées partout, contrefaisaient les monnaies des pays voisins. Henri II de France, Charles Quint et la Suisse en prohibèrent la circulation dans leurs Etats ainsi que nous le voyons par plusieurs ordonnances de 1553 à 1556.

Nous extrayons de l'une d'elles la description suivante :

**¶ NICOLAVS DV CHASTELE** Chateau ou porte de ville à trois tours inégales. R. SIT. LAVS.  
DEO . ET Gloria 1553. L. Croix feuillue Billon. Pl. II. No. 17.

Imitation des petites monnaies de Fribourg.

Nous voici arrivés à la fin de cette étude numismatique, peut-être nos lecteurs l'auront trouvée un peu étendue surtout pour le recueil auquel nous l'adressons, Pourtant nous voulons avant de terminer ajouter encore un avis et une prière aux amateurs de la monnaie suisse; c'est de rechercher avec soin et persévérance les rares ordonnances monétaires rendues par les cantons suisses aux 16<sup>e</sup>me et 17<sup>e</sup>me siècles, dans le but de proscrire les monnaies étrangères faibles ou contrefaites. C'est dans un recueil de ce genre que nous avons trouvé la pièce de Vauvillers et il y a lieu de croire qu'une recherche bien entendue conduirait à de nouvelles intéressantes découvertes.

*Arnold Morel Fatio.*

### Fragment einer römischen Inschrift von Augusta Rauracorum.

Im April 1862 grub Herr Dietrich Stauffacher, Posthalter in Basel-Augst, auf einem Felde in der Anhöhe ob dem Dorfe, nordöstlich von den Ruinen des Amphitheaters, das Fragment einer römischen Inschrift aus, welches die in grossen, schön geformten Lapidarbuchstaben eingegrabenen Worte: »IMP(erator) X (decimum) (c) OS (Consul) DESIG(natus)«, jedoch leider nicht den Namen des Kaisers enthält, auf welchen die Inschrift Bezug hat.

Das Steinfragment ist 4' 7" lang, aber in zwei Stücke zerbrochen.

Welchem Kaiser gehört die Inschrift an? Die Colonia Raurica ward, wie die Inschrift am Mausoleum des Munatius Plancus zu Cajeta ausweist, nach Schöpflins Forschung schon in dem Jahr 739 oder 740 der Stadt Rom (14 Jahre vor Christi Geburt) als römische Colonie angelegt oder erhoben. Andere setzen freilich die Anlegung von Augusta Rauracorum später hinaus. Immerhin weist die schöne und grosse Form der Buchstaben entschieden auf das erste Jahrhundert nach Christus hin.

Nach der Vermuthung des Unterzeichneten gehört die Inschrift dem *Titus* an und fällt in die Regierungszeit Vespasians ins Jahr 76 nach Christus, also in eine Zeit, da Titus noch nicht *Augustus* war, sondern blos noch den Titel *Caesar* führte. Im Jahre 76 hatte der Kaiser Vespasian, des Titus Vater, zum 7. und 8. Mal die tribunicische Gewalt, zum 7. Mal das Consulat erhalten, war zum 8. Mal als Consul designirt und zum 17. Mal als Imperator ausgerufen. In dem gleichen Jahre 76